



# RECUEIL DES ACTES

**ANNEE 2013**



---

## SOMMAIRE

---

<b>Comité Syndical du 5 février 2013.....</b>	<b>5</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>5</b>
N°13/02/01 PV du Comité du 11 décembre 2012.....	5
N°13/02/02 Election d'un secrétaire de séance.....	5
N°13/02/03 Présentation du Compte Administratif 2012 .....	5
N°13/02/04 Approbation du Compte de Gestion 2012 .....	6
N°13/02/05 Affectation du résultat .....	6
N°13/02/06 Adoption du BP 2013 .....	6
N°13/02/07 Adoption du programme d'opérations 2013 et reports .....	8
N°13/02/08 Délégation du Président.....	9
<b>ADMINISTRATION TECHNIQUE .....</b>	<b>9</b>
N°13/02/09 Bilan 2012 et perspectives pour les RPQS.....	9
<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>10</b>
N°13/02/10 Carrefours de l'eau, observatoire de l'eau .....	10
<b>Comité Syndical du 4 juin 2013.....</b>	<b>11</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>11</b>
N°13/06/01 PV du comité du 5 février 2013 .....	11
N°13/06/02 Election d'un secrétaire de séance.....	11
N°13/06/03 Point sur les délégations du Bureau et du Président.....	11
N°13/06/04 Programme complémentaire n°1.....	12
N°13/06/05 Création de poste .....	13
N°13/06/06 CDD 12 mois gestionnaire de données .....	14
N°13/06/07 Convention AE-CG-SMG35 .....	14

N°13/06/08 Observatoire de l'eau.....	14
<b>ADMINISTRATION TECHNIQUE .....</b>	<b>15</b>
N°13/06/09 Rapport d'activités .....	15
N°13/06/10 Férel-Rennes : Point d'avancement sur le dossier.....	15
<b>INFORMATIONS.....</b>	<b>16</b>
N°13/06/11 20 ans - communication.....	16
N°13/06/12 Bilan 2012 CNAS (Centre National d'Action Sociale).....	16
N°13/06/13 Révision du schéma.....	16
<b>Comité Syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2013 .....</b>	<b>17</b>
N°13/10/01 PV du comité du 4 juin 2013 .....	17
N°13/10/02 Election d'un secrétaire de séance.....	17
N°13/10/03 Point sur les délégations du Bureau et du Président .....	17
N°13/10/04 Durée des amortissements des biens du SMG35 .....	19
N°13/10/05 Décisions modificatives .....	20
N°13/10/06 Programme complémentaire n°2.....	21
N°13/10/07 Fixation du montant du fonds de concours pour 2014.....	21
N°13/10/08 Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2014.....	22
N°13/10/09 Election des Délégués appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres .....	23
<b>ADMINISTRATION TECHNIQUE .....</b>	<b>23</b>
N°13/10/10 Férel-Rennes : * convention de mandat de maîtrise ouvrage avec l'IAV 23	
N°13/10/11 Férel-Rennes : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la troisième tranche.....	24
<b>INFORMATIONS.....</b>	<b>26</b>
N°13/10/12 Communication : Carrefours de l'eau 2014, étude stratégie.....	26
N°13/10/13 Rappel : échéance de financement des PPC après DUP.....	26
<b>Comité Syndical du 10 Décembre 2013.....</b>	<b>27</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>27</b>
N°13/12/01 PV du comité du 4 juin 2013 .....	27
N°13/12/02 Election d'un secrétaire de séance.....	27
N°13/12/10 Etude communication .....	27

N°13/12/03 Point sur les délégations du Bureau et du Président.....	29
N°13/12/04 Débat Orientation Budgétaire 2014.....	30
N°13/12/05 Régime indemnitaire.....	31
N°13/12/06 Programme complémentaire n°3.....	34
N°13/12/07 Convention avec SDAEP (carrefours de l'eau 2014) .....	34
N°13/12/08 Financement des BV pour 2014.....	34
N°13/12/09 Consultation Férel-Rennes.....	34
<b>INFORMATIONS.....</b>	<b>35</b>
N°13/12/11 Bilan PPC.....	35
N°13/12/12 Carrefours de l'eau 2014.....	35
N°13/12/13 Actualités eau potable.....	35



## COMITE SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2013

---

L'an deux mille treize, le 05 février à 9 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL

### ADMINISTRATION GENERALE

---

N°13/02/01 PV du Comité du 11 décembre 2012

---

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

N°13/02/02 Election d'un secrétaire de séance

---

M. Marc Hervé est désigné comme secrétaire de séance.

N°13/02/03 Présentation du Compte Administratif 2012

---

M. Trouslard présente de façon détaillée le Compte Administratif de l'exercice 2012 arrêté comme suit :

	<b>MANDATS EMIS</b>	<b>TITRES EMIS</b>	<b>RESULTAT N-1</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>
<b>Exploitation</b>	7 977 958,32	5 482 287,58	11 979 175,67	9 483 504,93
<b>Investissement</b>	6 945,57	14 002,60	77 584,93	84 641,96
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>7 984 903,89</b>	<b>5 496 290,18</b>	<b>12 056 760,6</b>	<b>9 568 146,89</b>

Après départ du Président, M. Marc Hervé, 1er vice -président, fait procéder au vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

M. Fauvel reprend sa place. Le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental est en accord avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président. Il est adopté à l'unanimité.

N°13/02/05 Affectation du résultat

Conformément à l'instruction comptable M49, le comité syndical doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2012 présente un excédent **9 483 504,93€**. L'excédent de la section d'investissement est de **84 641,96€**.

Il est proposé d'inscrire au compte 002 en section de fonctionnement un excédent de **9 483 504,93** et au compte 001 en section d'investissement un excédent de **84 641,96€**.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

N°13/02/06 Adoption du BP 2013

Le Président présente le budget établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 11 décembre 2012. Une vue d'ensemble du BP **2013** est présentée ci-dessous :

**FONCTIONNEMENT**

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation reporté		9 483 504,93
Crédit d'exploitation proposé	16 795 004,93	7 311 500
<b>TOTAL</b>	<b>16 795 004,93</b>	<b>16 795 004,93</b>

**INVESTISSEMENT**

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat d'invest. reporté		84 641,96
Crédit d'invest. proposé	95 783,61	11 141,65
<b>TOTAL</b>	<b>95 783,61</b>	<b>95 783,61</b>

## Exploitation

### Dépenses

Chap	Libellé	BP + DM + RAR 2012	CA 2012	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2013
011	Charges à caractère Gén.	116 700	58 498,25	127 000
012	Charges de pers. et fr. ass.	334 750	321 087,57	350 350
65	Aut. Char. gestion courante	17 811 400	7 584 853,90	16 292 000
67	Charges exceptionnelles	2 500		3 000
042	Opé d'ordre de transfert	13 518.60	13 518,60	10 241,65
022	Dépenses imprévues	3 307.07		12 413,28
	<b>TOTAL</b>	<b>18 284 175.67</b>	<b>7 977 958,32</b>	<b>16 795 004,93</b>

### Recettes

Chap	Libellé	BP + DM + RAR 2012	CA 2012	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2013
013	Atténuation de charges	2 000	4 081,63	2 500
70	Produits des serv. Du domaine et ventes	6 300 000	5 474 316,70	7 300 000
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres prod. de gest° courante	3 000	3 595,47	9 000
77	Produits exceptionnels			
042	Opé d'ordre de transfert		293,78	
	Excédent d'exploitation reporté	11 979 175,67		9 483 504,93
	<b>TOTAL</b>	<b>18 284 175.67</b>	<b>5 482 287,58</b>	<b>16 795 004,93</b>

## Investissement

### Dépenses

Chap	Libellé	BP + DM + RAR 2012	CA 2012	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2013
20	Immobilisation Incorporelles	4 500		8 000
21	Immobilisation Corporelles	85 500	6 651,79	86 000
020	Dépenses Imprévues	1 263,20		1 783,61
040	Opé d'ordre de transfert	293,78	293,78	
	<b>Solde d'exécution Négatif reporté</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>91 556,98</b>	<b>6 945,57</b>	<b>95 783,61</b>

### Recettes

Chap	Libellé	BP 2012 + DM + RAR	CA 2012	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2013
21	Immobilisation corporelles			
10	Dot. Fond divers et réserves	500	484	900
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 472,05	13 518,60	10 241,65
	Excédent d'investissement reporté	77 584,93		84 641,96
	<b>TOTAL</b>	<b>91 556,98</b>	<b>14 002,6</b>	<b>95 783,61</b>

Le budget est adopté à l'unanimité.

---

N°13/02/07 Adoption du programme d'opérations 2013 et reports

---

M. Trouslard présente le programme d'opérations par SMP. Il précise que les chiffres présentés sont minimalistes. Il explique que ce programme est en accord avec le règlement financier, à savoir l'inscription après fourniture d'un dossier complet avec des chiffres avérés.

Monsieur Fauvel ajoute que ce programme d'opérations pourra être modifié tout le long de l'année dans la limite du budget.



M. Trouslard précise que les dépenses prévisionnelles sur l'ensemble de l'année sont proches de 11,6M€ (pour des recettes attendues de l'ordre de 7,3M€). A noter qu'à la demande du Symeval, il est décidé d'inscrire dès maintenant un montant de 2,5M€ pour la canalisation Symeval-SMPBR.

Collectivité	Report RAR 2012	Programme 2013	TOTAL
SMPBC	159 772	84 761	244 533
SMPBR	896 994	2 888 432	3 785 426
SMP CE	267 329	399 600	666 929
SMP Ouest 35	395 529	120 502	516 031
SMP Ille et Rance	64 310	-	64 310
SMP la Valière	833 431	3 378 522	4 211 953
IAV		400 000	400 000
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>2 617 365</i></b>	<b><i>7 271 817</i></b>	<b><i>9 889 181</i></b>

Le programme d'opérations est adopté à l'unanimité.

---

N°13/02/08 Délégation du Président

---

*Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les conventions et marchés suivants durant la période du 11 décembre 2012 au 4 février 2013:*

Date	Objet	Attributaire	Montant
17/12/2012	Devis communication	Autrement Cloître	Création 191,36€ Impression: 119,6€ Soit un montant de : 310,96€

Le comité prend acte des décisions prises

## ADMINISTRATION TECHNIQUE

---

N°13/02/09 Bilan 2012 et perspectives pour les RPQS

---

Christian Isambert présente le bilan 2012 de l'activité RPQS avec les perspectives 2013. Il rappelle les objectifs du RPQS en 3 mots « transparence », « évaluation » et « action ». Les points importants sont :

- Le nombre de dossiers passerait de 31 en 2012 à 45 en 2013 (soit 80% des collectivités du département). Un courrier d'information sur l'assistance technique

proposée par le SMG35 a été envoyée mi-janvier aux collectivités non-adhérentes au service.

- La moyenne des indicateurs de performance technique et financière du groupe « RPQS SMG35 » est conforme aux résultats départementaux. La moyenne des indicateurs techniques est supérieure aux résultats nationaux.

Sources/Indicateurs	Rendement	ILP	Taux moyen de renouvellement	ICR	Prix TTC de l'eau	Conso. Moyenne /habitant
Groupe « RPQS SMG35 » Donnée 2011	84,7	1,01	0,85	71	2,87	47
Moyenne nationale Donnée 2009 (ONEMA)	76	3,96	0,61	57	1,90	55

- Les analyses réalisées en 2012 (analyse ponctuelle sur un paramètre d'une collectivité et analyse comparative) seront reconduites en 2013 en apportant des améliorations (nouveaux indicateurs). Elles répondent à l'objectif « évaluation » du RPQS.

- Fin 2013, un questionnaire sera envoyé aux collectivités adhérentes au service pour connaître leur satisfaction et leurs autres attentes.

En fin de présentation, une discussion est engagée sur un possible développement, au SMG35, d'une mission d'expertise/conseil sur les thématiques techniques et financières de la gestion patrimoniale des collectivités. Une réflexion doit être menée sur ce point par les services du SMG35.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N°13/02/10 Carrefours de l'eau, observatoire de l'eau

Le bilan des carrefours de l'eau sont très positifs : fréquentation, échanges. Le bilan financier s'établit à moins de 2000€ à charge du SMG35.

Un premier document sur l'observatoire de l'eau a été joint à la convocation.

L'ordre du jour étant épuisé à 12h10 la séance est levée.

Les prochaines réunions seront : bureau jeudi 11 avril à 14H30 et le mardi 14 mai à 9h30 ; Comité le mardi 4 juin à 9h30

## COMITE SYNDICAL DU 4 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le 04 juin à 9 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

### ADMINISTRATION GENERALE

N°13/06/01 PV du comité du 5 février 2013

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

N°13/06/02 Election d'un secrétaire de séance

M. Marc Hervé est désigné comme secrétaire de séance.

N°13/06/03 Point sur les délégations du Bureau et du Président

Dans le cadre de ses délégations le bureau a validé l'éligibilité des dossiers suivants durant la période du 5 février au 3 juin 2013 :

Date	Objet	SMP	Stade	Montant finançable (€ HT)
14/05/2013	Usine du Plessis Beucher (trvx)	Syméval	avenant	345 400 €
14/05/2013	Usine de Villejean	SMPBR	avenant	218 711 €
14/05/2013	Rétrocession Canalisation	Syméval		392 000 €

Date	Objet	SMP	Stade	Eligibilité au financement
14/05/2013	Usine de la Gentière	SPIR	projet	30% sur l'ensemble du projet sauf silo.

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 5 février au 3 juin 2013 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
10/04/2013	Insertion film sur site internet	PGweb	388,70 €
17/04/2013	Réalisation film pour le 20 <sup>ème</sup> anniversaire	Pepper Prod	4 490,98 €
	Création de supports de communication pour les 20 ans du SMG35	Agence Autrement	3 695,65 €
	Etablir la stratégie de communication du SMG35	Agence Bellecour	10 620,48 €

Le dernier point, concernant la stratégie de communication, correspond au résultat de la consultation lancée suite à la demande réalisée au comité de février 2012.

Date	Type	Attributaire	Objet
14/02/2013	Convention d'assistance technique	SMPCE	Canalisation de transfert sous la Rance

Le comité prend acte des décisions prises.

---

N°13/06/04 Programme complémentaire n°1

---

Suite aux demandes de financement d'opérations complémentaires de la part des SMP, il est nécessaire de les valider et les inscrire au programme d'opérations 2013 adopté au comité du 5 février 2013.

Le programme complémentaire n°1 est présenté au Comité par Christian ISAMBERT :

SMP	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Participation du SMG35	Observations
SMPBC	PPC après DUP Pont-Juhel Louvigné du D.	84 000 €	25 000 €	Enveloppe de 65 540 €
SMPBR	PPC après DUP -la Roche-Indemnisations	345 621,42€	22 750,69 €	Solde de l'enveloppe
SMPBR	PPC après DUP - Le Meu - Indemnisations	17 778,91 €	6 222,62 €	
Symeval	Avenant usine Plessis Beuscher	385 418 €	370 760 €	Réglementation parasismique

Symeval	Rétrocession feeder Domagné-Vitré au Symeval	392 000 €	392 000 €	Canalisation en DN 350mm sur 17 km
SMPBR	Avenant Usine de Villejean		218 711 €	Etudes complémentaires et modification du silo de charbon en poudre
SMPBR	Secours de la station de pompage du Bas Sancé		10 851 €	Liaison entre Drains du Coglais et la Prise du Bas-Sancé (inscrite au schéma)
SMPBC	Programme BV 2011 Loisançe-Minette		12 645,23 €	Régularisation de reste à réaliser
SMP O35	Programme BV 2011 Oust		8 482,35 €	
SMP O35	Programme BV 2012 Oust		18 000,00€	

**TOTAL : 1 085 422,89€**

Les membres du comité adoptent le programme complémentaire n°1 présenté et son inscription au programme d'opérations 2013 à l'unanimité.

---

N°13/06/05 Création de poste

---

Un poste d'administrateur et de gestionnaire de données existe au SMG35 sous forme de contrat à durée déterminée.

Le développement du SMG35 de ces dernières années nécessite la présence d'une personne, avec des compétences informatiques spécifiques en « gestion de données », pour les besoins des missions suivantes :

- La poursuite et développement de la mission RPQS
- La création et gestion de l'observatoire de l'eau
- L'accompagnement dans le plan de communication du SMG35 (Réalisation de documents cartographiques pour le Site internet, plaquettes...)
- La maintenance informatique du service, du SIG et des bases de données

Pour le bon fonctionnement de l'ensemble du service, une stabilité de ce poste paraît essentielle.

Ainsi, pour répondre à ces besoins, il est proposé de créer un poste de la catégorie B, filière technique et d'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour le recrutement. Sa mise en œuvre effective ne se fera qu'au cours de l'année 2014.

Les membres du comité adoptent cette proposition à l'unanimité.

Dans l'attente d'une prise de fonction sur le poste créé précédemment, il est proposé de maintenir pour 12 mois le contrat actuel de gestionnaire de données.

Les membres du comité adoptent cette proposition à l'unanimité.

Dans le cadre de ses financements l'agence de l'eau passe des conventions de partenariat avec les départements pour l'eau et l'assainissement. Pour l'Ille et vilaine, au vu du rôle prépondérant tenu par le SMG35 sur l'eau potable, il est proposé de signer une convention tripartite : AE-CG-SMG. L'intérêt principal est de pouvoir récupérer des financements pour divers actions menées par le service : PPC (mise en œuvre et suivi), schéma, observatoire,... Elle est passée pour une durée de 6 ans (2018), à l'échéance du 10<sup>ème</sup> programme de l'agence.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Dans ses nouveaux statuts adoptés en 2011, le SMG a pris la compétence pour la « réalisation et la gestion de l'observatoire de l'eau potable d'Ille et Vilaine ». Aujourd'hui, le SMG35 possède un grand nombre de données, notamment via les RPQS, mais est limité dans leur exploitation. (Réalisation que des synthèses).

Or les demandes des usagers, des associations et des médias se font de plus en plus pressantes, notamment sur les prix. Le souci principal est que beaucoup de ces données sont disponibles sur le site de l'ONEMA et peuvent être exploitées par tout à chacun (exemple du numéro de Ouest France du 20 mars dernier) avec des conclusions pour le moins hasardeuses. La problématique de la valorisation, l'expertise et la diffusion de ces données doit être débattue.

Il est proposé de faire un avenant, à la convention d'assistance technique pour la réalisation du projet de rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable validée le 21 juin 2011 par le comité du SMG35, qui modifie l'article 4 : Propriété des données.

Monsieur Hervé précise que les données sont publiques, et qu'il serait préférable pour les collectivités que la diffusion de ces données soient commentées et expliquées par le SMG35.

Le nouvel article 4 de la convention « RPQS » est rédigé de la manière suivante :

« La collectivité met à disposition du SMG35 les données publiques collectées auprès de ses services et de son délégataire. Elle l'autorise à :

- les stocker dans sa base de données ;
- s'en servir pour accomplir ses missions
- diffuser des analyses statistiques départementales ou sectorielles comportant ces données publiques ;
- assurer leurs diffusions avec explications et commentaires auprès des organismes qui en feraient la demande »

Les membres du comité adoptent à l'unanimité l'avenant à la convention RPQS.

## ADMINISTRATION TECHNIQUE

---

N°13/06/09 Rapport d'activités

---

Les missions et le rôle du SMG ont beaucoup évolué ces dernières années et dépassent largement le cadre du financement initial. Ainsi, il est important aussi bien en interne qu'en externe (SMP-SIE) d'avoir un document retraçant l'activité de la structure.

Monsieur Lamy pense qu'il serait intéressant d'expliquer les montants des travaux engagés par les SMP et les montants payés par le SMG au titre des remboursements des emprunts.

Messieurs Boivent, Salmon et Piednoir souhaitent que ce rapport soit également diffusé aux communes.

Les membres du comité prennent acte, et charge le service de diffuser ce rapport aux différentes structures.

---

N°13/06/10 Férel-Rennes : Point d'avancement sur le dossier

---

Lors du comité de décembre 2012, les élus ont décidé de lancer les études pour la troisième partie de la liaison Férel-Rennes (entre Sixt et Rennes) et de relancer le groupe de travail constitué en 2009.

Deux réunions ont eu lieu : une entre techniciens et une avec les membres du bureau. Un point d'avancement du dossier est présenté par Jean-Pierre Trouslard. Les points principaux sont les suivants : secours mutuel de 25 000m<sup>3</sup>/j, maîtrise d'ouvrage commune avec l'IAV (SMG pilote), 1 seul maître d'œuvre avec lancement de la consultation à l'automne.

Un point est également fait sur l'étude en cours, menée par l'IAV, de restructuration de l'usine du Drezet. Deux comités de pilotage ont eu lieu auxquels a participé M. Trouslard.

Monsieur Fauvel rappelle les intérêts du fonctionnement à double sens de cette canalisation :

- sécuriser le département de l'Ille-et-Vilaine
- éviter la création d'une tranche supplémentaire à l'IAV par apport d'eau en période estivale en provenance du SMPBR (période creuse)
- sécuriser une des 3 tranches de l'usine du Drezet

Monsieur Guérin explique que l'IAV travaille sur un projet d'une nouvelle écluse. Ce projet permettrait de résoudre certains problèmes de qualité de l'eau et de réduire la perte en eau. Il précise également qu'une réunion va être organisée avec le Morbihan et le 44 afin de redéfinir leurs besoins.

Monsieur Salmon demande, dans un souci d'économie de coût, que dans l'étude lancée par le SMG35, il soit étudié la possibilité de faire transiter l'eau de l'IAV par les deux canalisations existantes sur le territoire du SIE Sud de Rennes. Il demande également si l'eau pourra être distribuée directement sans traitement complémentaire. M. Trouslard précise que oui et que l'eau aura environ 3 jours à l'arrivée à Villejean.

## INFORMATIONS

---

N°13/06/11 20 ans - communication

---

### **Les 20 ans**

La célébration des 20 ans du SMG35 aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Le lieu reste encore à définir. Pour rappel : Monsieur Couet est chargé d'obtenir l'autorisation du CDG35 et du CNFPT pour louer la salle de la rotonde au village des collectivités de 14h à 22h.

Un film retraçant les actions du SMG35 est en cours de réalisation. Il sera valorisé par la suite en petites séquences disséminées sur différents onglets du site internet. Il pourra également servir de présentation du SMG35 aux futurs élus du SMG35.

### **Communication**

Le SMG35 souhaite développer et structurer sa communication. Afin d'avoir un fil conducteur solide pour sa communication, l'agence de communication « Bellecour », désignée après consultation, est chargée d'élaborer la stratégie de communication du SMG35. L'étude se déroulera en 3 phases :

- analyse/diagnostic de la communication actuelle du SMG35
- élaboration de la stratégie de communication et du plan d'action
- assistance à la mise en œuvre du plan de communication

Cette mission sera finalisée pour novembre 2013.

---

N°13/06/12 Bilan 2012 CNAS (Centre National d'Action Sociale)

---

Le SMG35 adhère au CNAS depuis 2005 et a signé en 2013 la charte de l'action sociale, qui invite à porter à la connaissance du comité toute donnée relative à l'action sociale. Ainsi, quelques chiffres de l'action sociale du SMG35 ont été présentés.

---

N°13/06/13 Révision du schéma

---

Le service du SMG a commencé à mener l'étude de la révision du schéma départemental de 2007.

Un premier comité de pilotage a eu lieu le mardi 21 mai dans les locaux du SMG réunissant le bureau (plus les techniciens des SMP), les services de l'Etat et l'agence de l'eau.

Il a notamment précisé le contenu de l'étude (horizon 2030), détaillé le bilan du schéma de 2007 et validé les bases de calcul pour l'estimation des besoins futurs. Ainsi ils seront établis comme suit :

- Maintien du rendement actuel
- Maintien des besoins pour les industriels et les professionnels (tranche entre 200 et 6000m<sup>3</sup>/an)
- Calculs des besoins domestiques (<200m<sup>3</sup>/an) en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants (données INSEE) et d'une baisse des besoins par habitant. Ainsi, sera établie une « fourchette » :



\*valeur basse : estimation basse du nombre d'habitants par l'INSEE et baisse de 10% de la consommation par habitant

\* valeur haute : estimation haute du nombre d'habitants par l'INSEE et baisse de 5% de la consommation par habitant

Un prochain comité de pilotage est envisagé en septembre ou octobre pour valider le bilan besoins-ressources ; restera ensuite à définir les travaux et actions à mener.

Monsieur Fauvel précise qu'il souhaite que le comité actuel valide ce nouveau schéma.

L'ordre du jour étant épuisé à 11h36 la séance est levée.

## COMITE SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, le 1<sup>er</sup> octobre à 15 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, village des Collectivités à Thorigné Fouillard, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

N°13/10/01 PV du comité du 4 juin 2013

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

N°13/10/02 Election d'un secrétaire de séance

M. Yannick NADESAN est désigné comme secrétaire de séance.

N°13/10/03 Point sur les délégations du Bureau et du Président

Dans le cadre de ses délégations le bureau a validé l'éligibilité des dossiers suivants durant la période du 4 juin au 1er octobre 2013 :

Date	Objet	SMP	Stade	Montant finançable (€ HT)
17/09/2013	Aménagement de la Vigne (Etelles)	Symeval	AVP	~270 000 € totalité.
17/09/2013	interconnexion SMPBR - SYMEVAL Lot n°5	Symeval	Marché	444 892 €
17/09/2013	Réservoir Fraux : Un réservoir sur tour de 2 000 m3 sur le site des Fraux (commune de Pipriac), qui constitue un nœud hydraulique.	OUEST35	Marché	1 754 716€(totalité)
17/09/2013	Les marchés de travaux de l'aqueduc entre Mezières et Rennes ont fait l'objet de plusieurs avenants pour régulariser les travaux réellement effectués	SMPBR	Avenants aux marchés de travaux	147 919 € (totalité sauf la moitié pour les réservoirs)

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 4 juin au 30 septembre 2013 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
12/07/2013	Roll Up	Cloitre	1 139,79€
17/07/2013	Installation du logiciel compta	JVS	2 849,47€
23/07/2013	Réseau IDEAL carrefour de l'eau 2014	Idéal	9 388,60€
19/07/2013	Papier à entête	Cloitre	215,28€
23/07/2013	Rapport d'activité - rapport d'activités	Cloitre	686,50€
19/08/2013	Invitation anniversaire	Cloitre	227,27€
27/08/2013	Contrat Poste envoi invitation et rapport	La poste	388,06€
23/09/2013	Traiteur pour les 20 ans soit 25€ par personnes	Les petits curieux	En attente du nombre de personnes définitif.

*\*Personnel :*

Date	Type de contrat
01/10/2013	Signature d'un CDD d'un an gestionnaire de Données avec Marina Chardronnay

**Le comité prend acte des décisions prises.**

En complément des délibérations du 09/11/2004 et du 15/03/2005, et en référence au barème figurant au sein de l'instruction M49, il est proposé les durées d'amortissement suivantes :

Article	BIENS AMORTISSABLES	DUREES validées en 2004	Durées proposées 2013
2031	Frais d'études		2
2032	Frais de recherche et de développement		2
2033	Frais d'insertion		2
2051	Logiciel de bureautique Prologiciel	3	
21315	Bâtiments administratifs		30
21355	Agencements et aménagements de bâtiment	5	
2181	Installation générale, agencements, aménagement divers	5	
2182	Matériel de transport - Véhicule léger	5	
2183	Matériel de bureau et informatique	3	
2184	Mobilier	5	
2188	Autres	3	

Les membres du comité décident de :

- adopter les durées d'amortissement proposées
- adopter un mode d'amortissement linéaire au prorata temporis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- fixer le seuil unitaire des biens de faible valeur en deçà duquel l'amortissement est pratiqué sur un an, supérieur 500€

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**1. Régularisation demandée par la Paierie**

La Paierie a demandé au service de bien vouloir procéder à l'amortissement des locaux administratifs. Afin d'enregistrer l'amortissement de ce bien, il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes :

**En Fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 11 805,98 €	
Article 022-dépenses imprévues	- 11 805,98 €	

**En Investissement :**

	Dépenses	Recettes
Article 020-dépenses imprévues	+ 11 805,98 €	
Article 281315		+ 11 805,98 €
TOTAL GENERAL	+ 11 805,98 €	+ 11 805,98 €

**2. Transferts de crédits entre 2 Chapitres**

Après pointage des comptes il apparait que certaines régularisations doivent être effectuées, principalement pour prendre en compte le nouveau CDD de Marina Chardronnay.

**Fonctionnement**

6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	+ 700,00	
6413	Primes et gratifications	+ 800,00	
6451	Cotisations à l'urssaf	+ 2 000,00	
6454	Cotisations aux assedic	+ 400,00	
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	+ 200,00	
658	Charges diverses de la gestion courante		- 4 100,00
6168	Primes assurances statutaires	+ 2000,00	
617	Etudes et recherches		-2 000,00

### Investissement

2031	Frais d'études	+ 10 000,00	
2033	Frais insertion	+ 4 000,00	
2182	Matériel de transport		-14 000,00

**Les membres du comité adoptent à l'unanimité ces décisions modificatives.**

---

#### N°13/10/06 Programme complémentaire n°2

---

Suite aux demandes de financement d'opérations complémentaires de la part des SMP, il est nécessaire de les inscrire au programme d'opérations 2013 adopté au comité du 5 février 2013. Ce programme complémentaire n°2 est présenté au Comité par Jean-Pierre TROUSLARD :

SMP	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Participation du SMG35	Observations
SMPEPCE	Solde BJ		260 000€	
Symeval	Interconnexion SMPBR - SYMEVAL / Lot n°5	500 000€	500 000€	Dont 55 000 pour frais divers
SMPBR	PPC après DUP - Le Meu		25 000 €	
SMPBR	PPC après DUP - Rophémel		135 000 €	
TOTAL			920 000€	

**Les membres du comité adoptent à l'unanimité le programme complémentaire n°2 présenté.**

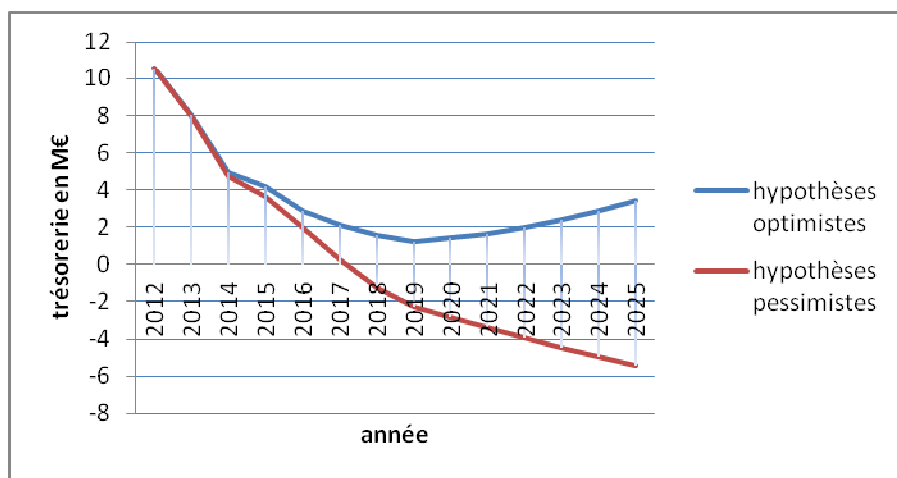
---

#### N°13/10/07 Fixation du montant du fonds de concours pour 2014

---

Les perspectives de travaux et d'évolution de trésorerie montrent qu'il n'y a pas nécessité d'augmenter pour 2014 mais qu'il faudrait passer à au moins 18 centimes d'ici 2016. Le graphique ci-dessous illustre la situation

## Evolution de la trésorerie du SMG35 avec une surtaxe à 0,18€ dès 2016



### Hypothèses

\* Optimistes : augmentation de la consommation de 0,7%/an et stabilité des prix des travaux

\* Pessimistes : stagnation de la consommation et inflation de 1,5%/an

\* Pas de nouveaux travaux hors schéma 2007

\* Pas de prise en compte du fonctionnement de Férel-Rennes (environ 3ct si le SMG supporte l'achat d'eau)

### Conclusions :

\*En restant à 0,16€, on serait en déficit de trésorerie dès 2018 (forte baisse dès 2013-2014)

\*Avec des hypothèses pessimistes, il faudrait passer à 0,20€ dès 2017

**Au vu des différentes hypothèses (et après discussion sur l'évolution importante de la surtaxe depuis 2008 (+6cts) due à la baisse des financements et à l'importance des travaux réalisés ≈ 90M€), les membres du comité décident à l'unanimité de maintenir le montant du fonds de concours à 0,16€/m<sup>3</sup> pour l'année 2014.**

---

N°13/10/08 Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2014

---

Conformément aux statuts, la fixation de la participation du SMG au financement des antennes secondaires se fait annuellement par le comité du SMG.

Le montant total alloué pour ces travaux n'a que peu d'incidence sur le montant du fonds de concours (0,5 centime d'euro). Pour 2014, les liaisons suivantes sont susceptibles d'être lancées : Ouest35 : secours de Lillion, de Paimpont et de Montfort ; SMPBR : secours du

nord de Rennes ; Symeval : secours de Liffré ; le tout pour un montant de l'ordre de 3M€HT.

Ainsi, pour l'année 2014, il est proposé de maintenir à 20% du montant H.T des dépenses, le taux de participation du SMG aux antennes secondaires

**Les membres du comité adoptent à l'unanimité le maintien du taux de participation du SMG35 aux antennes secondaires, à 20% pour l'année 2014.**

---

N°13/10/09 Election des Délégués appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article 22 du Code des Marchés Public, il convient de constituer une commission d'appel d'offres. Cette Commission d'Appel Offres comprend, outre le Président, cinq membres titulaires (et cinq suppléants).

L'élection des membres titulaires et des suppléants à lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les membres proposés sont :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Marc HERVE	Monsieur Yannick NADESAN
Monsieur Christian COUET	Monsieur GUERIN
Monsieur Joël SIELLER	Monsieur Robert LABBE
Monsieur André LEFEUVRE	Monsieur Pierre ESNAULT
Monsieur Joseph BOIVENT	Monsieur Joseph ERARD

**Les membres du comité adoptent à l'unanimité la liste proposée.**

## ADMINISTRATION TECHNIQUE

---

---

N°13/10/10 Férel-Rennes : \* convention de mandat de maîtrise ouvrage avec l'IAV

---

Les travaux de la troisième tranche concernant 2 maîtres d'ouvrage : IAV (jusque et y compris le réservoir de Sixt sur Aff et le SMG. Le projet étant global, il est proposé que l'IAV mandate le SMG comme maître d'ouvrage pour sa partie. Une convention sera signée entre les 2 parties pour bien définir les modalités notamment financières. Les grands principes sont les suivants :

- Le SMG réalise toutes les démarches incombant au maître d'ouvrage (notamment les consultations) pour la totalité de la troisième tranche.
- L'IAV sera étroitement associée aux différentes phases du projet, suivant les modalités précisées dans la convention de mandat liant les deux collectivités ;
- Répartition des dépenses :

- **travaux** : chaque collectivité prend en charge 100% des dépenses pour la partie de travaux dont elle sera propriétaire, ainsi que 100% des indemnités et acquisitions foncières éventuellement nécessaires (ce principe de répartition pourra être revu si une nouvelle convention de financement de l'opération globale est signée entre les deux parties) ;
- **autres missions** : au prorata des montants de travaux affectés à chaque maître d'ouvrage, soit 80 % pour le SMG35 et 20% pour l'IAV ;
- **Acquittement des dépenses** :
  - Le SMG35 acquittera les factures présentées par les contractants ;
  - L'IAV remboursera sa quote-part sur présentation des factures acquittées par le SMG35

Il est demandé au comité de bien vouloir :

- Accepter d'être mandataire de l'IAV pour la maîtrise d'ouvrage sur la partie de travaux de la troisième tranche de la liaison Férel-Rennes lui incombant.
- Approuver les principes énoncés ci-dessus
- Donner pouvoir au Président de signer la convention de mandat et de suivre son exécution

### **Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité**

---

N°13/10/11 Férel-Rennes : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la troisième tranche

---

Jean-Pierre Trouslard présente l'état d'avancement actuel de la liaison, les travaux prévus dans la troisième tranche, la mission du bureau d'études à retenir, la procédure proposée et les critères de choix. Les principaux éléments sont les suivants :

Les travaux des 2 premières tranches ont été réalisés en 2010 et 2012 et la canalisation principale est arrivée à Bains sur Oust. Ceux prévus dans la troisième tranche consistent en la réalisation de 37km de canalisations de DN700mm et 20km de DN 600mm, de 2 stockages de 5000m<sup>3</sup> (Sixt et Goven), et de pompes à Sixt et Villejean, pour un coût d'environ 30M€. Volumes à transiter : 29 000m<sup>3</sup>/j en secours dans les 2 sens, 17 000m<sup>3</sup>/j en « sanitaire » (temps de séjour 3 jours). Il s'agit aujourd'hui de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

La totalité de la mission du bureau d'études est estimée à 1M€.

Il est proposé de lancer une consultation sous forme de marché négocié avec mise en concurrence suivant les articles 165 à 168 du CMP (SMG entité adjudicatrice), avec un maître d'œuvre dont les éléments de missions seront les suivants : EP, AVP, PRO, VISA, DET, AOR, ainsi que l'ensemble des études réglementaires nécessaires. A noter les points particuliers suivants :

- études préliminaires renforcées (études de modélisation hydraulique, de tracé, définition du point d'arrivée (Villejean ou Bruz), optimisation énergétique des pompes).
- PRO : Le bureau d'études devra réaliser une étude économique montrant l'impact financier de cette liaison notamment dû aux volumes sanitaires à acheter, ceci pour chacun des SMP.
- DET : rôle important du service pour le suivi des travaux



Planning prévisionnel : publicité fin octobre (après la délibération de l'IAV pour le mandat), sélection des candidats début décembre, choix du maître d'œuvre : février 2014.

Les discussions s'engagent, tout d'abord sur les volumes.

M. Hervé évoque la possibilité d'un temps de séjour de 5 jours avec un retraitement éventuel à Villejean pour limiter les volumes à importer depuis l'usine de Férel.

M. Sieller demande ce qu'il en sera pour Ouest35 par rapport à aujourd'hui.

M. Trouslard répond que la situation sera meilleure qu'aujourd'hui (3 jours à Bains sur Oust et au moins 6 à Goven) mais que les 3 jours envisagés à Villejean seraient nettement plus favorables pour Ouest35 qui n'a pas la possibilité de retraiter.

Il précise que les travaux ne seront pas lancés avant d'avoir arrêté les volumes pour chacun et qu'une étude financière est prévue au stade PRO.

De nouvelles discussions ont lieu sur le positionnement dans le temps de cette étude, son contenu et sur la possibilité d'arrêter la mission à tout moment. **Il est arrêté ce qui suit :**

Dans la mission AVP : Le bureau d'études devra réaliser une étude économique montrant l'impact financier de cette liaison notamment dû aux volumes sanitaires à acheter, ceci pour chacun des SMP. Il devra rédiger les différentes conventions d'échanges d'eau. La poursuite de la mission (démarrage du PRO) est subordonnée à la signature de ces conventions par l'ensemble des partenaires. Il sera précisé au cahier des charges que la mission pourra être arrêtée à chaque fin d'élément de mission (suivant l'article 20 du CCAg PI).

MM Hervé et Nadesan précisent qu'ils ne remettent pas en cause l'intérêt départemental du projet mais que les élus doivent disposer de toutes les données afin de lancer ou non le projet en toute connaissance de cause.

Ainsi, les élus décident à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le programme de l'opération (avec les précisions ci-dessus)
- **LANCER** la consultation du maître d'œuvre sous forme de marché négocié avec mise en concurrence
- **ARRETER** la composition du jury aux membres suivants : Commission d'Appel d'Offres et 3 personnes compétentes : MM David Clause (SMPBR), Xavier Guilloton (Ouest35) et Aldo Penasso (IAV)
- **DONNER** délégation au Président pour dresser la liste des candidats (4 maxi) et mener la négociation
- **SOLLICITER** tout organisme susceptible de financer cette opération et autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant.

## INFORMATIONS

---

N°13/10/12 Communication : Carrefours de l'eau 2014, étude stratégie

---

• **Carrefours de l'eau 2014** : Le SMG35 participera aux Carrefours des Gestions Locales de l'Eau 2014 en tenant un stand. Comme l'année dernière, ce stand sera commun avec d'autres syndicats départementaux des eaux (6 syndicats pour 2014 : SMG35, Vendée Eau, SDAEP 44, Eau du Morbihan, SDAEP 22, SDAEP 50).

Un stand plus grand a été réservé (24 m<sup>2</sup>) situé à peu près au même endroit que l'année dernière, à proximité des territoires bretons. Le coût final pour le SMG35 devrait être dans le même ordre de grandeur que l'année dernière soit 2 000€ TTC. Cependant, il est rappelé aux membres du comité que le SMG35 avance les frais communs et que les autres SDAEP remboursent le SMG35 après le CGLE.

• **Etude stratégie de communication** : l'Agence Bellecour a été retenue pour guider le SMG35 dans sa stratégie de communication. Cette étude comporte 3 étapes :

- 1- Diagnostic de la communication actuelle du SMG35
- 2-Elaboration de la stratégie proprement dite
- 3-Suivi sur 9 mois pour la mise en œuvre de cette stratégie de communication.

La phase de diagnostic est en cours. Elle permet de soulever des interrogations sur les questions suivantes :

- Quel est le positionnement du SMG35 (ses valeurs, ses caractéristiques, ses spécificités, traduction d'une « vision ») ?
- Quelle la nature des objectifs de communication ?
- Quels seront les publics visés ?

Elle permet également de mettre en lumière les enjeux pour le SMG35.

Une rencontre aura lieu mi-octobre pour valider/formaliser les missions actuelles et en devenir du SMG35.

La stratégie de communication sera présentée au comité du mois de décembre.

---

N°13/10/13 Rappel : échéance de financement des PPC après DUP

---

Une délibération instaurant des délais maximum (5 et 10 ans) de financement par le SMG 35 a été prise le 11 décembre 2012. Un courrier a été envoyé en février 2013 à toutes les collectivités concernées. Devant le peu de retours, une relance a été faite le 18 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé à 17h35 la séance est levée.

## COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2013

---

L'an deux mille treize, le 10 décembre à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

### ADMINISTRATION GENERALE

---

---

N°13/12/01 PV du comité du 4 juin 2013

---

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

---

N°13/12/02 Election d'un secrétaire de séance

---

M. Marc HERVE est désigné comme secrétaire de séance.

Vu l'importance du sujet, le Président propose de le traiter en priorité le point suivant :

---

N°13/12/10 Etude communication

---

Au printemps 2013, le SMG35 a lancé un marché pour établir sa stratégie de communication sur 3 ans.

Cette étude comprend 3 phases :

- 1- Diagnostic de la communication existante
- 2-Elaboration du plan de communication sur 3 ans
- 3-Assistance à la mise en œuvre du plan de communication sur 9 mois.

Le diagnostic est achevé et le plan de communication est en cours de finalisation.

Le travail préalable au plan de stratégie proprement dit a été réalisé grâce à divers échanges avec les élus du SMG35.

Aujourd'hui, il en ressort les points essentiels suivants :

**Le Positionnement du SMG35 : pour communiquer, il faut savoir qui on est.**

Le positionnement suivant a été validé lors du comité :

*« En étroite collaboration avec les SMP, le SMG 35 est l'acteur référent en matière de gestion et de sécurisation de l'alimentation en eau potable en Ille-et-Vilaine.*

*Il assure depuis 20 ans un financement solidaire des initiatives nécessaires à l'alimentation en eau potable pour tous, et en toutes circonstances.*

*Depuis 2004, le SMG 35 élargit le champ de ses actions et s'affirme comme stratège et expert-conseil auprès des collectivités.*

*Le SMG35 concrétise aujourd'hui cette qualité d'expertise et son statut de « centre de ressources » avec la création d'un Observatoire départemental de l'eau, outil stratégique d'information et d'aide à la décision à l'usage de l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire. »*

### **Les objectifs principaux : pour quoi communique-t-on ?**

Les objectifs principaux retenus sont les suivants :

- 1- Optimiser la visibilité du SMG35 auprès de ses publics (porter son positionnement et ses valeurs, valoriser ses missions et ses actions, rendre lisible le duo SMG35/SMP)
- 2-Créer du lien et une synergie entre les différents acteurs de l'eau :  
Un rôle fédérateur : intérêt ⇒ adhésion ⇒ implication
- 3-Porter une vision départementale en matière de gestion de l'eau potable

### **Les publics cibles : vers qui communique-t-on ?**

Cœur de cible : Les communes indépendantes/SIE/SMP

### **Positionnement du SMG35 vis-à-vis des collectivités = centre de ressources**

- ⇒ Accompagnement dans l'exécution des missions, aide à la décision, expertise, expérience, données
- ⇒ Soutiens techniques et financiers
- ⇒ Relais d'informations plus générales sur le domaine de l'eau

### **Prescription et relais :**

SMG35 ⇒ SMP ⇒ SIE ⇒ Mairie ⇒ grand public

### **Les autres publics :**

- les partenaires : Conseil Régional, Conseil Général, Préfecture, SMP et SIE en qualité de relais et prescripteurs
- Autre acteurs de l'eau : Agence de l'Eau, DREAL, ARS, DDTM, .
- les abonnés
- les associations, organismes professionnels, groupements citoyens.

### **Le décloisonnement entre le SMG35 et les SMP**

Il s'agit de faire ressortir au niveau de la communication ce qui se vit en pratique entre les SMP et le SMG 35 : la collaboration.

Il existe un cloisonnement entre SMG35 et SMP au niveau de la communication qui donne, à l'extérieur, une impression de cacophonie.

**Le domaine de l'eau est complexe, il s'agit de pouvoir communiquer aussi ensemble afin d'apporter un message clair et cohérent, de faire transparaître que les collectivités de l'eau travaillent ensemble vers un but commun : un service public d'eau potable optimisé.**

Tout est à créer dans ce décloisonnement SMG35/SMP : il peut aller de la charte graphique commune à tous, à la co-signature.

Ce point sera bien sûr retravaillé avec chaque SMP courant 2014.

### Le prochain temps fort de communication : les élections

Il s'agira d'accueillir les futurs élus, de leur apporter l'information nécessaire à leur prise de fonction, à leur compréhension puis à leur appropriation du domaine de l'eau potable, afin qu'ils puissent pleinement s'impliquer dans leur rôle d'élus de l'eau sur le département.

---

N°13/12/03 Point sur les délégations du Bureau et du Président

---

Dans le cadre de ses délégations le bureau a validé l'éligibilité des dossiers suivants durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 9 décembre 2013,

*\*Dans le cadre de ses délégations le bureau a validé :*

Date	Objet	SMP	Stade	Montant finançable (€ HT)
26/11/2013	Usine de la Gentière	SPiR	Marché	231 998,72
26/11/2013	Usine de Montours	SMPBC	Marché	3 610 800
26/11/2013	Antenne secondaire - Renforcement de l'alimentation en eau entre Bédée et Montfort sur Meu	SMPBR	AVP	462 000
26/11/2013	Interconnexion Cesson-Chateaubourg-Domagné	SYMEVAL	Avenants	143 255
26/11/2013	Demande exceptionnelle du SIE Beaufort complément enveloppe PPC Landal	SMPEPCE		0

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants :

Date	Objet	Attributaire	Montant (€ HT)
26/11/2013	Nettoyage annuel moquette	ABC du nettoyage	121,15
26/11/2013	Essuie mains (contrat annuel)	ABC du nettoyage	118,80
03/12/2013	Supports de communication carrefour de l'eau 2014	Autrement	978,00
03/12/2013	Carrefour de l'eau 2014 panneau kakemono	Cloitre	180,00
03/12/2013	Reproduction lettre à entête	Cloitre	180,00
03/12/2013	Carrefour de l'eau 2014 chemises et fiches SDAEP	Cloitre	843,00

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

Une simulation d'évolution de la trésorerie a été présentée lors du dernier comité pour fixer le montant du fonds de concours 2014, avec les débats y afférent.

Une première évaluation du budget 2014 avec un bilan 2013 ainsi que les dépenses prévisionnelles sur les 3 prochaines années sont présentées aux élus :

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>DOB 2014 K €</b>
<i>Fonctionnement</i>	120
<i>Charges de Personnel et Fr Ass et élus</i>	380
<i>Programme d'opération</i>	6 500
<i>Restes à réaliser</i>	4 000
<i>Autres Charges</i>	65
<i>Virement à la section d'investissement</i>	190
<b>TOTAL</b>	<b>11 255</b>

<b>RECETTES</b>	<b>DOB 2014 K €</b>
<i>Produits de gestion courante :</i>	7 200
<i>Dotations, subventions et participation</i>	11
<b>TOTAL</b>	<b>7 211</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES PRINCIPALES</b>	<b>DOB 2014 K €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>317(*)</b>
<b>RECETTES PRINCIPALES</b>	<b>DOB 2014 K €</b>
<i>Amortissement</i>	23
<i>Virement de la section d'exploitation</i>	190
<b>TOTAL</b>	<b>163</b>

(\*) dont 250k€ pour Férel-Rennes

**Quelques remarques** : en fonctionnement, augmentation des cotisations patronales pour les salaires ; Passage à 5,30% pour l'assurance statutaire au lieu de 5,10%. En investissement, dépenses liées à la maîtrise d'œuvre sur le projet Rennes-Férel nécessitant une prévision de transfert de 190k€ de la section de fonctionnement.

### Programme d'opération

Les principales dépenses des 3 années à venir sont discutées et présentées dans le tableau ci dessous. Il montre un besoin de trésorerie d'environ 4M€.

### Dépenses envisagées sur les trois années à venir (en millions d'euros)

SMP	2014	2015	2016	Total 3 ans
<i>Travaux</i>				
SMPBR	2,29	2,80	3,37	8,46
SMPBC	0,2	0,2	0,2	0,6
SMPEPCE	0,62	0,9	0,8	2,32
OUEST35	0,2	0,24	0,16	0,6
SPIR	0	0,35	0,75	1,1
Symeval	1,53	1,05	1,25	3,83
SMG	0,25	0,45	0,5	1,2
IAV	0,3	0,3	0,3	0,9
Autres usines	0,3	0,3	0,4	1
<i>Antennes Secondaires</i>	0,35	0,35	0,38	1,08
<i>BV</i>	0,4	0,4	0,4	1,2
<i>PPC</i>	0,2	0,2	0,1	0,5
<i>Service</i>	0,5	0,5	0,5	1,5
<i>RAR 2013</i>	1,5	0,5	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>8,64</b>	<b>8,54</b>	<b>9,11</b>	<b>26,29</b>

Les élus disent que ces données confirment le maintien de la surtaxe à 0,16€/m<sup>3</sup> pour 2014.

Le comité prend acte que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

---

N°13/12/05 Régime indemnitaire

---

Considérant la multiplicité des délibérations du comité syndical relatives au régime indemnitaire de ses agents ; il convient pour une meilleure lisibilité d'en établir une seule, valant délibération cadre, sans modifier la structure du régime indemnitaire actuel.

Le régime indemnitaire est appliqué à l'ensemble des agents publics occupant un emploi permanent au sein du SMG35 qu'ils soient titulaires ou non titulaires, (stagiaires), selon les règles ci-après. Les primes et indemnités appliquées aux agents en fonction de leur grade et emploi sont indiquées ci-dessous. Chaque prime ou indemnité sera proratisée pour les agents à temps non complet et partiel à hauteur du temps de travail effectué. Pour chaque prime et indemnité, les montants individuels seront attribués par arrêté du Président dans la limite des plafonds réglementaires. Les montants de ces primes et indemnités seront systématiquement revalorisés et la liste des bénéficiaires automatiquement complétée, conformément aux dispositions réglementaires s'y rapportant.

**Pour déterminer le montant de l'attribution individuelle, il sera tenu compte de :**

- La manière de servir,
- Niveau de responsabilités, (compétence, effectif encadré, expertise,...)
- L'importance des sujétions

A partir des règles générales ainsi définies, le régime indemnitaire peut être envisagé par filière.

## **I. FILIERE ADMINISTRATIVE**

L'agent appartenant à la filière administrative est concerné par le régime indemnitaire ci-après :

**a) Indemnité d'exercice des missions des personnels des préfectures : I.E.M.P.**  
L'agent concerné bénéficie de l'indemnité d'exercice des missions des personnels des préfectures : I.E.M.P. Le montant de référence annuel sera le suivant :

Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> et 1 <sup>ère</sup> Classe	1478,00€
--	----------

Dans le cadre de l'attribution individuelle, les taux moyens varient **de 0 à 3**.

**b) Indemnité d'administration et de technicité : I.A.T.**  
Cette indemnité est indexée sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	476,10€
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	467,67€

Dans le cadre de l'attribution individuelle, les taux moyens varient **de 0 à 8**.

## **II. FILIERE TECHNIQUE**

Les agents appartenant à cette filière sont concernés par le régime indemnitaire ci après :

- a) Indemnité de performance et de fonction (Ingénieur en Chef)**
  - I.P.F. - part liée aux fonctions : 4 soit un plafond de 16 800€
  - I.P.F. - part liée aux résultats : 2 soit un plafond de 8 400€



**b) Prime de service et de rendement (P.S.R.)**

Les montants individuels seront modulés sans pouvoir excéder le double des taux moyens et dans la limite du crédit global par grade.

GRADES	Taux annuel de base
Ingénieur principal	2 817€
Ingénieur	1 659€
Technicien principal de 1ère classe	1 400€
Technicien principal de 2nde classe	1 330€
Technicien	1 010€

**c) Indemnité spécifique de service (I.S.S.)**

Les agents de catégorie A de la filière technique bénéficient de l'Indemnité spécifique de service (I.S.S.).

GRADES	Taux de base en Euros	Coef. De grade	Taux moyen annuel	Coef. Max de modilat° Individuelle	Montant annuel max. individuel au 01/10/2012
Ingénieur principal à partir du 6ème échelon ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade	361,90	51	18 456,93€	1.225	22 609,70€
Ingénieur principal à partir du 6ème échelon n'ayant pas 5 ans d'ancienneté dans le grade	361,90	43	15 561,70€	1.225	19 063,08€
Ingénieur principal jusqu'au 5ème échelon	361,90	43	15 561,70€	1.225	19 063,08€
Ingénieur à partir du 7ème échelon	361,90	33	11942,70€	1.225	13 731,11€
Ingénieur jusqu'au 6ème échelon	361,90	28	10 133,20€	1.15	11 653,18€
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	361,90	18	6 514,20€	1.1	7 165,62€
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> Cl.	361,90	16	5 790,40€	1,1	6369,44€
Technicien	361,90	10	3 619,00€	1.1	3 980,90€

Les montants individuels seront modulés par l'application d'un taux individuel et dans la limite maximale des taux indiqués ci-dessus.

Les membres du comité valident à l'unanimité cette délibération cadre sur le régime indemnitaire qui sera évolutive avec la réglementation.

---

N°13/12/06 Programme complémentaire n°3

---

Suite aux demandes de financement d'opérations complémentaires de la part des SMP, il est nécessaire de les ajouter au programme d'opérations 2013 adopté au comité du 5 février 2013 et aux 2 programmes complémentaires déjà votés

SMP	Intitulé de l'opération	Participation du SMG35
OUEST35	Solde liaison les Fraux-Guipry	12 500 €
Symeval	Complément Usine Chateaubourg étude	92 500€
Ouest 35	PPC post DUP - La Chapiniais	2 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>107 500€</b>

Il est adopté à l'unanimité

---

N°13/12/07 Convention avec SDAEP (carrefours de l'eau 2014)

---

Dans le cadre de sa communication, le SMG participe aux carrefours des gestions locales de l'eau en janvier 2014. Tout comme pour 2013, il est prévu de faire un stand commun avec les syndicats départementaux du grand ouest ; cette année la Manche viendra se rajouter.

En tant que coordinateur, le SMG est en contact avec le réseau idéal et avance l'ensemble des frais.

Une convention prévoyant un remboursement des frais (location stand, impressions.....) devra être passée avec les syndicats départementaux voisins. Ainsi, il est demandé au comité.

- D'approuver ces conventions
- D'autoriser le Président à les signer

Cette délibération est votée à l'unanimité

---

N°13/12/08 Financement des BV pour 2014

---

L'ensemble des financeurs ne s'étant pas encore prononcé sur le futur programme pluriannuel, il est prévu de reconduire pour 2014 les mêmes règles de financement des BV qu'aujourd'hui.

Cette délibération est votée à l'unanimité

---

N°13/12/09 Consultation Férel-Rennes

---

La publicité pour la maîtrise d'œuvre de la troisième tranche de l'interconnexion entre Férel et Rennes a été lancée le 25 octobre dernier.

La consultation se fait sous forme de marché négocié ; le dossier est en ligne sous ouest marchés. La remise des candidatures a eu lieu le 25 novembre. 4 plis ont été remis dans les délais et ouverts le 26 novembre.

Le jury s'est réuni le 3 décembre pour donner son avis sur la liste des candidats admis à négocier.

Un candidat a été écarté pour capacité financière insuffisante (CA <3M€). Trois groupements ont été retenus : Artelia-Egis-Le Priol, Safège-Bourgois-TGMP et SCE-Hydratec-Le Floch.

La remise des offres est fixée au 13 janvier 2014. S'en suivra une phase de négociation avec les 3 candidats. Le résultat sera présenté au prochain comité (vers la mi février).

Le comité prend acte de ses informations (délégation au Président lors du comité du 1<sup>er</sup> octobre 2013).

---

## INFORMATIONS

---

---

N°13/12/11 Bilan PPC

---

Non traité par manque de temps, ce point sera vu au prochain comité

---

N°13/12/12 Carrefours de l'eau 2014

---

Quelques précisions sont apportées par rapport au point 7 : stand plus grand (24m<sup>2</sup>) juste à côté de celui de 2013. Une pochette commune avec une feuille de présentation de chaque SDAEP. Une visibilité plus grande (réhausse d'angle, kakémono). Un coût total d'environ 12k€, soit 2k€ pour le SMG.

---

N°13/12/13 Actualités eau potable

---

Présentation de pistes d'évolution préconisées par le CGEDD pour les SIE :

- Anticiper le renouvellement des réseaux
- En réduire « drastiquement » le nombre
- Transmettre obligatoirement les indicateurs de performance

M. Fauvel rappelle son intervention il y a 2 ans auprès des collectivités pour qu'elles se regroupent. Peu d'effets jusqu'ici mais les réflexions sont en marche.

L'ordre du jour étant épuisé à 12h15 la séance est levée.